

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/04/09/2020030494/justel>

Dossier numéro : 2020-04-09/04

Titre

9 AVRIL 2020. - Arrêté royal modifiant la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 17-04-2020 page : 26627

Entrée en vigueur : 27-04-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'annexe 12 de la loi du 30 août 2013 portant le Code ferroviaire, le point 8 est remplacé par ce qui suit :

" 8. Langue.

Voir le Règlement (UE) 2019/554 de la Commission du 5 avril 2019 modifiant l'annexe VI de la directive 2007/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la certification des conducteurs de train assurant la conduite de locomotives et de trains sur le système ferroviaire dans la Communauté. ".

[Art.](#) 2. Le ministre qui a le transport ferroviaire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.